

## Réponse au postulat du Conseiller général Gérald Nanchen : Vélos électriques - subvention

### 1. Préambule

Le présent document vise à répondre au postulat, d'une part au travers de précision sur des points spécifiques soulevés par cette dernière, d'autre part de façon plus générale en présentant de façon détaillée la méthodologie d'élaboration du programme et de son règlement.

### 2. Historique

L'Exécutif a été interpellé le 11 décembre 2018 quant à une subvention lors de l'achat de vélos électrique. M. Philippe Germanier, conseiller en charge des services techniques et énergie, indiquait qu'une étude globale sur la planification énergétique était en cours.

Lors de la séance plénière du 8 octobre 2019, il a été indiqué que OIKEN SA avait été mandaté et que l'état des lieux était en cours de finalisation.

### 3. Processus d'élaboration

Les Communes limitrophes de Conthey accordent déjà des subventions. Il est possible de s'inspirer de ce qui est déjà mis en place par ces Communes :

Commune	Subvention	Condition	Introduit
<b>Sion</b>	300.-	Réservée aux personnes majeures domiciliées sur le territoire sédunois	2018
		Une seule subvention par personne est attribuée	
		Le bénéficiaire s'engage à acquérir le vélo pour une utilisation personnelle	
		Valable chez les concessionnaires sédunois.	
		Délai entre deux demandes 5 ans.	
<b>Vétroz</b>	500.-	Domicilié sur la Commune et achat auprès du garage Chiron	2015
<b>Nendaz</b>	200.-la Commune, 200.-le commerce	Citoyens de Nendaz et propriétaires de résidences secondaires	2021
		30 vélos pour les citoyens de Nendaz et 20 vélos pour les propriétaires de résidence secondaire	
		L'achat doit être réalisé dans un des trois commerces partenaires	
		Pas cumulable avec d'autres promotions	
<b>Savièse</b>		Réservée aux personnes majeures domiciliées sur le territoire de la Commune	2019

	50%, maximum 400.-	Subvention uniquement à l'attention des privés Une seule subvention par ménage est attribuée Le bénéficiaire s'engage à acquérir le vélo pour une utilisation personnelle La subvention est valable uniquement pour les achats effectués auprès des commerces du district de Sion Délai d'attente entre deux demandes est de 5 ans	
<b>Ayent</b>	10%, max. 400.-	Achats auprès d'un concessionnaire en Suisse.	2019
<b>Crans-Montana</b>	200.-	Être domicilié sur la Commune de Crans-Montana Acheter son vélo dans un des magasins du Haut-Plateau	
<b>Grimisuat</b>	400.-	Réservée aux personnes majeures domiciliées sur le territoire de la Commune Le bénéficiaire s'engage à acquérir le vélo pour une utilisation personnelle Délai entre deux demandes 5 ans.	2018
<b>Noble Contrée</b>	10%, maximum 200.-	Achat d'un vélo neuf en Valais ; les kits de montage sont exclus de toutes aides financières Domicile légal du bénéficiaire sur la Commune de Noble-Contrée L'offre est limitée à l'acquisition d'un vélo par personne, titulaire du permis adéquat	2021
<b>Sierre</b>	30%, maximum 600.-	Achats auprès d'un concessionnaire Sierrois. Réservée aux personnes physiques domiciliée à Sierre	2018

Proposition de subventionnement pour la Commune de Conthey :

<b>Commune</b>	<b>Subvention</b>	<b>Condition</b>	<b>Introduit</b>
<b>Conthey</b>	10%, maximum 300.-	Réservée aux personnes physiques domicilié sur la Commune Valable exclusivement pour les vélos électriques neufs achetés dans les commerces partenaires Dans la limite des budgets – CHF 10'000.- à disposition dans le budget 2022	2022

## 4. Réponse au postulat

### 4.1. Réponse générale

Ces subventions s'inscrivent totalement dans une planification énergétique dont des nombreux objectifs sont le report modal de la voiture vers d'autres moyens de transport. La mobilité électrique, en particulier le vélo électrique permet en effet de se déplacer facilement sur les routes de la Commune tout en diminuant les émissions de CO2. D'ailleurs, quatre bornes e-bike ont déjà été installées aux abords du café-restaurant de Zanfleuron pour la recharge des vélos électriques.

Une subvention est aussi justifiée par un écart actuel important de prix entre un vélo sans assistance et un vélo électrique. Aussi, il est proposé de réévaluer la pertinence d'une telle subvention chaque année.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 16.09.2021

**Christophe Germanier**  
Président

**Hervé Roh**  
Secrétaire municipal

